



**PRÉFET
D'EURE-
ET-LOIR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**ARRETE RELATIF A LA DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION FONCIERE D'AMENAGEMENT
FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER DE OLLE avec extensions sur les communes de Chauffours et
Marcheville**

**Le Préfet d'Eure-et-Loir,
Chevalier de la légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le Code rural et notamment les articles L.133-1, L 133-1 à L.133-6, R.133-1, R 133-1 à R.133-153 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 27 juin 2017 relatif à la constitution de l'Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier de OLLE avec extensions sur les communes de Chauffours et Marcheville ;

Vu la délibération en date du 11 janvier 2021, par laquelle les membres du bureau de l'AFAFAF de OLLE et ses extensions décident la dissolution de cette AFAFAF et précisent que l'actif et le passif de l'association sont tous deux nuls ;

Vu l'arrêté préfectoral du 25 janvier 2021 portant délégation de signature au profit de Monsieur Guillaume BARRON, Directeur Départemental des Territoires d'Eure et Loir ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires d'Eure et Loir ;

ARRETE

Article 1 :

L'Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier de OLLE et extensions est dissoute. Cet arrêté prend effet à compter de la date de signature du présent acte.

Article 2 :

Monsieur le secrétaire général de la préfecture d'Eure-et-Loir, Monsieur le Directeur Départemental des Territoires d'Eure-et-Loir, Monsieur le Directeur des Finances publiques, Monsieur le maire de OLLE sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans un délai de quinze jours à compter de la date de sa publication en mairie de OLLE, et sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

A Chartres, le 01 mars 2021

Pour Madame Le Préfet et par délégation,
le Directeur Départemental des Territoires ;

Guillaume BARRON